

	COMPTE-RENDU	
	CONSEIL MUNICIPAL Du 16 JUILLET 2020 à 19H00	Page 1 / 5

L'an deux mil vingt, le seize juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AVOINE était réuni dans la salle du Conseil, après affichage et convocation légale en date du 6 Juillet 2020, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

PRÉSENTS

M. GODOY Maire

M. LALOUETTE – Mmes HENRY – BERTAULT – Adjoints au Maire

Mme BERGMANN – M. MARTIN – Mme LOIRAT – M. FREJOUX – M. AVICE – Mme MAUGUIN –

MM. WERKMEISTER – CHARRIER – Mme LABEYRIE – Conseillers

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

Mme DEPAIX à Mme HENRY

M. SORAIS à Mme LABEYRIE

Mme AUROUX à M. CHARRIER

ABSENTS EXCUSÉS

M. DESBLACHES - M. PELOYE - Mme POUPARD

Secrétaire de séance : Brigitte BERTAULT

Procès-verbal du 22/06/2020 : Approbation à l'unanimité

Ajout à l'ordre du jour :

- Travaux : Convention entre le département et la Commune relative à l'entretien de l'aménagement de sécurité sur le RD 7
- Culture : Saison culturelle – Remboursement des billets
Avoine Zone Groove – Remboursement des partenaires

Approbation à l'unanimité

Décisions prises depuis le dernier conseil :

- 2020.06.22/37 : Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle sise 108 rue du Val de l'Indre en faveur de Mme HENRY afin d'organiser une réunion post-électorale le 26/06/2020.
- 2020.06.22/38 : Contrat de prestation pour la récupération d'animaux errants et mise en fourrière avec la société FOURRIERE ANIMALE 37 : Prestation de récupération : 53 € H.T et Pension journalière : 11 € H.T.
- 2020.07.03/39 : Convention de mise à disposition des terrains de tennis en faveur du pôle Enfance Jeunesse de la CC-CVL le 23/07/2020 de 13h à 17h, à titre gratuit.
- 2020.07.07/40 : Avenant n°1 au marché M2020-02 relatif à la surveillance du festival Avoine Zone Groove avec la société BOSS SECURITY afin de reporter les prestations pour l'édition 2021.
- 2020.07.09/41 : Convention de mise à disposition d'une presse à cartons en faveur de l'UCEV à compter du 1^{er} Juillet 2020, à titre gratuit.

Monsieur GODOY aborde l'ordre du jour et notamment les points suivants :

- **Travaux**

Intervenant : Laurent LALOUETTE

- **Travaux de voirie 2020 – Approbation PRO et DCE**

Monsieur Lalouette soumet au Conseil le dossier « Projet »(PRO), ainsi que le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) concernant les travaux de voirie pour l'année 2020.

Ces travaux de voirie concernent les rues suivantes :

- Avenue de la République (réfection des trottoirs en enrobés clair, création de places de parking, dépose des ralentisseurs et création de deux plateaux, reprise de l'enrobé sur la voirie)
- Rue du Carroi des loges et rue du Bas Néman (
- Rue des Roches (suite à la démolition reprise de la courbe dans le carrefour, option pour créer une chicane végétalisée afin de clarifier la voie en sens unique)

L'estimation des travaux s'élève à la somme de : 373.000,00 € HT

Le début des travaux est prévu en octobre pour une durée de 4 mois.

La consultation comprendra une clause sociale de 210 heures d'insertion.

Un rendez-vous avec le Service Territorial d'Aménagement du Département est prévu en septembre pour étudier des aménagements de sécurité sur la rue Marcel Vignaud dans la zone 30, nous poserons la question sur l'opportunité de mettre la rue des Roches en double sens.

M. FREJOUX souhaite savoir si un ralentisseur sera installé rue du Carroi des loges car le coussin berlinois existant ne ralentit pas les automobilistes. Mr Lalouette précise que pour l'instant, le positionnement de ce dernier reste à déterminer.

M. GODOY ajoute qu'il est possible de créer soit un plateau soit un coussin berlinois pour ralentir la circulation. La commission voirie étudiera un nouvel emplacement pour le coussin berlinois ainsi que les aménagements des voiries voisines dans son ensemble. Une réunion publique sera réalisée afin de se concerter sur les différentes possibilités.

Monsieur le Maire informe qu'un contrôle de vitesse par la Police Municipale de Chinon a été effectué vendredi dernier, 2 excès de vitesse importants ont été constatés.

Approbation à l'unanimité

- **Réhabilitation de 2 surfaces commerciales 2 et 4 rue des écoles - Approbation du dossier PRO**

Il est soumis au Conseil le dossier « Projet »(PRO), concernant la réhabilitation de 2 surfaces commerciales sis 2 et 4 rue des écoles à Avoine.

Il est proposé quelques modifications par rapport à l'AVP :

- Plafond en placo (faux plafond impossible/inutile vis-à-vis de la hauteur des poutres)
- Escalier réimplanté coté bijouterie
- Plancher étage déposé et reposé (en bois + sol PVC)
- Vestiaires/cuisine/placard repris
- Suppression de l'entrée rue des écoles

L'estimation reste celle de l'AVP, à savoir 190 320 € H.T

Approbation à l'unanimité

- **Convention entre le Département, la Commune d'Avoine relative à l'entretien de l'aménagement de sécurité réalisé sur la RD 7**

Dans le cadre de la réalisation de l'aménagement de sécurité, sur une section de la route départementale 7 (rue du Val de l'Indre), la commune a réalisé des aménagements de sécurité par l'implantation de 4 plateaux surélevés et 3 écluses, afin de faire respecter la limitation de vitesse et sécuriser la circulation des piétons et automobilistes.

A cet effet, il est soumis au Conseil Municipal, la convention entre le Département et la commune relative :

- aux modalités d'exercice de la maîtrise d'ouvrage sur le domaine public routier départemental
- aux conditions de prise en charge par le Conseil départemental du renouvellement de la couche de roulement de la RD 7
- à l'entretien ultérieur de cet aménagement de sécurité réalisée sur une section de la RD 7.

La commune a assuré la maîtrise d'ouvrage des aménagements qui ont consisté à :

- limiter la vitesse à 30 km/h ponctuellement entre chaque aménagement,
- créer deux écluses doubles revêtues en résine et comportant 3 places de stationnement chacune,
- mettre en place au droit du rétrécissement de la voie une balise avec alternat,
- créer une écluse simple revêtue en résine avec rétrécissement axial, et implanter un plateau surélevé
- implanter trois plateaux surélevés et mettre une priorité à droite à trois carrefours
- poser une signalisation verticale adaptée,
- créer un trottoir aux normes Personnes à mobilité réduite.

Le Département versera à la commune une subvention de 66.500 € HT correspondant à la prise en charge du renouvellement de la couche de roulement.

La commune assurera l'exploitation et l'entretien de l'aménagement notamment la maintenance et remplacement éventuel de la signalisation verticale, l'entretien des écluses, des bordures et trottoirs, la réfection des plateaux surélevés, le renouvellement du marquage des plateaux et des résines, l'entretien des dispositifs d'écoulement des eaux.

Mme LABEYRIE demande si la prise en charge de l'exploitation et de l'entretien de cet aménagement a été estimée ?

M. LALOUETTE précise qu'il est difficile à estimer. Il sera compris dans les campagnes de signalisation et travaux de voirie en cas de dégradations dans le temps.

Mme HENRY demande si le renouvellement de la couche de roulement de la RD 7 sera à la charge de la commune ?

M. LALOUETTE lui répond que ce dernier sera effectué par le Département.

Approbation à l'unanimité

- **Culture et Evènementiel**

Intervenante : Brigitte BERTAULT

- **Remboursement Partenaire(s) AZG**

Considérant l'allocution de M. le Président de la République du 13 avril 2020 informant de l'interdiction des festivals au moins jusqu'au 15 juillet 2020,
Considérant l'allocution de M. le Premier Ministre du 28 avril 2020 informant que les grands événements rassemblant plus de 5000 personnes ne pourront pas se tenir en septembre,
Considérant que le festival Avoine Zone Groove prévu les 26, 27 et 28 juin 2020 rassemble environ 6000 personnes chaque jour.

Vu la décision n°2020.04.30/24 par laquelle il a été prononcé l'annulation du Festival édition 2020 et le remboursement des billets,

Par conséquent, il convient d'examiner la possibilité de rembourser les participations financières octroyées à la commune par les partenaires qui ont témoigné leur soutien à l'organisation de l'évènement.

Approbation à l'unanimité

○ Saison Culturelle 2019-2020 Remboursement des billets

Suite à la crise sanitaire actuelle liée au COVID-19 et aux directives présidentielles interdisant les rassemblements dans les salles de spectacle, 3 spectacles de la Saison Culturelle 2019/2020 n'ont pu avoir lieu :

- BARCELLA initialement prévu le 14/03/2020
- LALALA NAPOLI initialement prévu le 03/04/2020
- FRED PELLERIN initialement prévu le 13/05/2020

Ces spectacles vont être reportés aux dates suivantes :

- BARCELLA : 28/05/2021
- LALALA NAPOLI : 10/04/2021
- FRED PELLERIN : 21/01/2021

Il est proposé, pour les personnes ne souhaitant pas ou ne pouvant pas bénéficier du report, de rembourser les places des spectacles concernés.

Les places seront remboursées par la Trésorerie de Chinon.

Approbation à l'unanimité

○ Un dimanche à la campagne – 6 Septembre 2020

Dans le cadre de la Fête communale « Un dimanche à la campagne », le Dimanche 6 Septembre 2020, il est soumis au Conseil les contrats suivants :

- Agence N pour le spectacle « SUCK DA HEAD » pour un montant de 2.273,00 € TTC
- Association Productions Hirsutes pour le spectacle « RayoNantes » pour un montant de 1.830,64 € TTC.
- La Ferme de Tiligolo pour un montant de 2.806,30 € TTC.
- Association Joseph K pour le spectacle « Jérôme Poulain Animateur » pour un montant de 949,50 € TTC.
- Association RX MUSIC pour le spectacle « Fanfare Jumbo System » pour un montant de 2.600,00 € TTC.

Approbation à l'unanimité

● Questions Diverses

M. GODOY fait part au Conseil Municipal des remerciements qui ont été adressés :
- pour le remboursement des loyers commerciaux suite à la crise sanitaire.

- du Centre Hospitalier du Chinonais et de l'Image Club du Véron pour les subventions qui leur ont été accordées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,
Brigitte BERTAULT



Le Maire,
Didier GODOY

